

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation d'une carrière de roche massive et de ses installations annexes sur la commune de Sarlat-la-Canéda, déposée par la SAS GARRIGOU T.P. CARRIÈRES, est soumise à consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement. Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

La consultation du public est ouverte pour **une période de 3 mois du mercredi 1^{er} avril 2026 à 9 h au mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17 h.**

M. CASTAGNÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête et M. JÉRÉMIE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour intervenir en cas de remplacement.

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être sollicités auprès :

- du service instructeur UbD 24-47 DREAL - email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- du pétitionnaire SAS GARRIGOU T.P. CARRIÈRES - email : tp@sasgarrigou.fr
- du bureau d'études SHE – email : sarah.bertaux@she.fr

Le dossier est consultable par le public :

- sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7182/>
- sur support papier, mis à disposition en mairie de Sarlat-la-Canéda, 1 place de la Liberté.

Le public peut déposer ses observations et ses propositions :

- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7182/>
- lors des permanences du commissaire enquêteur le **mercredi 6 mai 2026 de 9h à 12h** et le **vendredi 12 juin 2026 de 14h à 17h**, en mairie de SARLAT-LA-CANEDA, 1 place de la Liberté.
- par correspondance (voie postale ou dépôt direct) adressé à la préfecture de la Dordogne – Bureau de l'environnement, à l'attention du commissaire enquêteur, « **Consultation publique – carrière GARRIGOU** » Services de l'État en Dordogne - SCPPAT / BE - Cité administrative - CS 39000 - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX.

Deux réunions publiques en présence du pétitionnaire organisées par le commissaire enquêteur se dérouleront dans la salle Pierre Denoix, site du Colombier, rue Stéphane Hessel à Sarlat-la-Canéda :

- **Réunion d'ouverture : lundi 13 avril 2026 à 18h.**
- **Réunion de clôture : jeudi 18 juin 2026 à 18h.**

Durant toute la consultation, les avis réglementairement requis, dont l'avis de l'autorité environnementale, les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire, les observations et propositions du public et renseignements pertinents sont publiés par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7182/>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au plus tard à la date de publication de décision sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7182/>

À l'issue de la consultation, la préfète de la Dordogne statue sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.